

Tarifs d'utilisation de l'outillage public  
applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (en € HT)



## PORT DE PÊCHE FRAICHE

I - **REDEVANCE D'EXPLOITATION DE LA HALLE A MAREE :**

a) **Transactions avec Mareyeurs :**

Désignation	Redevance d'exploitation de la halle à marée	
	Pêcheur	Mareyeur
Ventes en criée à SAINT-MALO de poissons des côtiers et hauturiers	4,20%	3,20%
Invendus sous criée de bateaux non rattachés à une O.P.	(1) 7,40%	xxxx
Débarque à la criée ou aux cales de SAINT-MALO pour vente sous criée :		
. de coquilles Saint-Jacques et praires	3,20%	3,20%
. de crustacés et mollusques	1,50%	1,50%
Vente aux enchères ou de gré à gré de bulots		
. acheteur inconnu	3,00%	xxxx
. acheteur connu	1,50%	1,50%
Déclaration à la criée de Saint-Malo des ventes directes de coquilles Saint-Jacques et praires, pour des prestations comprenant l'amarrage du bateau, la débarque, la pesée, le chargement en camion, les bons d'enlèvement et le rangement des dragues :		
. acheteur inconnu	4,00%	xxxx
. acheteur connu	2,50%	2,50%
Déclarations à la criée de SAINT-MALO des ventes directes de coquilles Saint-Jacques et praires (pesée sur Cale comprise) :		
. acheteur inconnu	1,50%	xxxx
. acheteur connu	1,50%	1,50%
Déclarations à la criée de SAINT-MALO de crustacés et mollusques (sans pesée par EDEIS)	1,00%	1,00%
Déclarations à la criée de SAINT-MALO des ventes directes de poissons :		
. acheteur inconnu	2,00%	xxxx
. acheteur connu	2,00%	2,00%
Débarques de poissons à CANCALE, acheminées à SAINT-MALO pour vente sous criée	4,20%	3,20%
Débarque de seiches à SAINT-MALO pour une vente sous criée à SAINT-MALO	4,20%	3,20%
Déclarations directes faites à la Douane (débarques à SAINT-MALO) (2)	xxxx	xxxx
Déchets "poubelle" (2)	xxxx	xxxx

(1) sur base de retrait O.P. COBRENORD par référence

(2) non inclus dans statistiques tonnage et valeur

b) **“ Retraits O.P. ” sur Débarques à SAINT-MALO :**

Désignation	Redevance d'exploitation de la halle à marée	
	Pêcheur	O.P.
<u>Revenus : (1)</u> . Poissons . Crustacés . Coquilles Saint-Jacques / Praires . Seiches	4,20%	3,20%
<u>Mise au rebut : (1)</u> . Poissons . Crustacés . Coquilles Saint-Jacques / Praires . Seiches	4,20%	xxxx

(1) inclus dans statistiques en tonnage et valeur de retrait

II - **TARIFS UNITAIRES DE PRESTATIONS :**

Désignation	Tarifs heures normales de jour	Tarif majoré Dimanches, jours fériés et nuit	Observations
Grues	61,58 EUR / heure	92,38 EUR / heure	MO grutier comprise
Chariot élévateur	62,90 EUR / heure	94,38 EUR / heure	MO Cariste comprise
Camion	60,74 EUR / heure	91,12 EUR / heure	MO chauffeur comprise
Lavage de bacs	0,65 EUR / unité	0,99 EUR / unité	MO comprise
Main d'œuvre	28,22 EUR / heure	42,32 EUR / heure	
Glace	67,49 EUR / tonne		
Stockage de produits de la pêche en chambre froide positive	0,06 EUR / kg / jour		Minimum de facturation de 100 kg / jour

Une annulation de commande sans préavis de quatre heures ouvrables entraîne la facturation d'une heure des matériels et personnels commandés. Chaque heure commencée est due. Les heures d'attente sont facturées en main d'œuvre.

Pour les opérations de lavage, glaçage et pesage, les prix s'entendent bacs livrés et repris en salle de tri de la Criée. Les manutentions et autres transports éventuellement nécessaires sont facturés aux tarifs matériel et main d'œuvre en vigueur.

III - **TARIFS APPLICABLES POUR L'USAGE DE CERTAINES INSTALLATIONS DU PORT DE PECHE FRAICHE :**

Montants

a ) Cases à marée, bureaux et locaux de stockage dans les cases :

- Location de cases à mareyeurs mises aux normes par les usagers eux-mêmes ..... 61,95 EUR / m<sup>2</sup> / an
- Location des cases à mareyeurs du Quai des Servannais et de Quai de Trichet ..... 82,18 EUR / m<sup>2</sup> / an
- Location des bureaux dans les cases A et B du Quai des Servannais . 82,18 EUR / m<sup>2</sup> / an
- Local de stockage dans les cases ..... 8,21 EUR / m<sup>2</sup> / an

Le tarif de location des surfaces des cases à mareyeurs affectées à la vente de produits de la mer au détail est majoré de 50%.

b ) Location de surfaces à l'intérieur de la halle ..... 0,22 EUR / m<sup>2</sup> / jour

c ) Magasin d'armement ..... 11,63 EUR / m<sup>2</sup> / an

IV - **CAISSES DE BORD ET BACS DE CRIEE :**

- Bacs, caisses et couvercles perdus : Suivant prix en vigueur au moment de la dernière commande effectuée majoré de 20%

V - **FOURNITURE D'EAU DOUCE:**

- Aux bouches situées Quai du Val..... 5,1703 EUR / m<sup>3</sup>
- Les services d'eau aux autres Quais du Port sont soumis aux tarifs d'outillage du Port de Commerce.

VI - **FOURNITURES D'ÉLECTRICITE :**

a ) **Aux tableaux de la Criée Quai du Val :**

- de 1 à 2 000 Kwh ..... 0,450 EUR / Kwh
- de 2 001 à 5 000 Kwh ..... 0,413 EUR / Kwh
- au-dessus de 5 000 Kwh ..... 0,358 EUR / Kwh

b ) **Les fournitures d'électricité aux autres Quais du Port font l'objet d'un forfait de déplacement :**

- de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les jours ouvrables ..... 66,53 EUR
- Les Dimanches et jours fériés en dehors des heures ci-dessus ..... 114,45 EUR

POUR MEMOIRE : Les tarifs de location des terre-pleins sont ceux applicables pour le Port de Commerce, s'agissant de la même concession.

VII- **MOUILLAGE DANS L'AVANT-PORT ET STATIONNEMENT DES NAVIRES DE PECHE**

Application du tarif d'utilisation de l'outillage public port de Commerce.